

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 27 |
| Nombre de membres présents :    | 21 |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 25 |
| Nombre de votes : POUR          | 25 |

## REPUBLIQUE FRANCAISE

---

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

**Présents** : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Frédéric DOMERCQ, Claire DARRACQ, François MINART, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

**Ont donné procuration** : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Sébastien VARGAS à Marie-Ange MINVIELLE, Fabien LAGOURGUE à Frédéric DOMERCQ, Philippe PREVOT à François MINART.

**Excusée** : Mireille FOSAR.

**Absente** : Aline BAREILLE.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

#### **11. Tarifs cimetières 2020**

---

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les cimetières de la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour l'année 2020 :

| <b>CIMETIERES</b>  | <b>2020</b>  |
|--|--|
| <b>DEPOSITOIRE</b><br>par jour et par corps                | <b>2,00 €</b>  |
| <b>CONCESSIONS par m2</b><br>Trentenaire<br>Cinquantenaire | <b>110,00 €</b><br><b>184,00 €</b>                     |
| <b>CAVURNES</b><br>15 ans<br>30 ans                        | <b>300 €</b><br><b>350 €</b>                           |
| <b>COLOMBARIUM</b><br>15 ans<br>30 ans<br>50 ans           | <b>450,00 €</b><br><b>806,00 €</b><br><b>1210,00 €</b> |
| <b>Jardin du souvenir (dispersion des cendres)</b>         | <b>gratuit</b>   |

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs des cimetières pour l'année 2020 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,  
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/12/2019